

FAQ MOUVEMENT 2025	
Question	Réponse
Précisions sur nomenclatures mouvement	TRZIL REP + : TR polonais
Autorité Parentale Conjointe	<p>Pour déterminer si un enseignant peut bénéficier des points au titre de l'APC, c'est sa résidence administrative qui sert de référence</p> <p>ex:</p> <p>résidence privée du demandeur : Clermont-l'hérault</p> <p>résidence administrative du demandeur: Béziers</p> <p>résidence privée de l'autre parent: Béziers</p> <p>Refus</p> <p>résidence privée du demandeur : Clermont-l'hérault</p> <p>résidence administrative du demandeur qui est à titre provisoire: Montpellier</p> <p>résidence privée de l'autre parent: Montpellier</p> <p>Accord</p>
Exercice en Education Prioritaire	<p>Les affectations à titre provisoire sont prises en compte ainsi que l'année de stage</p> <p>La bonification s'applique dès lors que l'enseignant est affecté de façon continue dans un établissement de l'Education Prioritaire (même en cas de changement d'établissement)</p> <p>Les enseignants en service partagé doivent être affectés à minima à 50% dans une école relevant de l'Education Prioritaire pendant 5 ans en continu pour bénéficier de la priorité</p>